



**RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-2004**

ARTICLE 1 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage à l'échelle 1:20000 du règlement de zonage numéro 07-2004 est modifié par :

- 1° la modification du tracé de la rue de la Congère;
- 2° Le remplacement du tracé de la rue projetée de la Petite-Acadie et de la rue projetée perpendiculaire par des tracés de rue.

Ces modifications sont illustrées à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 6 JUILLET 2020



Jérémie Gagnon
Maire



Sophie Bouchard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Règlement numéro 322-2020 - Annexe 1 : Modifications
apportées au plan de zonage à l'échelle 1:20000

